



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2020

Ordre du jour :

1. Analyse des parties concernant le budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAE, Immigration et Asile, ONA, Coopération et Action humanitaire)

- 7666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021 et modifiant :
 - 1°la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc. ;
 - 2°la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 3°la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale ;
 - 4°la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances ;
 - 5°la loi modifiée du 1er février 1939 sur l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie ;
 - 6°la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession ;
 - 7°la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;
 - 8°la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 9°la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 10°la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;
 - 11°la loi modifiée du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales ;
 - 12°la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ;
 - 13°la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
 - a)harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
 - b)modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c)modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;
 - 14°la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 15°la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;
 - 16°la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF ») ;
 - 17°la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

18°la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, portant transposition de la directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, modifiant: la loi modifiée du 7 août 1920, portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc., la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep, la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et abrogeant la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement ;

19°la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;

20°la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;

21°la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

22°la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un impôt dans l'intérêt des services de secours ;

23°la loi modifiée du 23 décembre 2016

1. instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement ;

2. modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

24°la loi modifiée du 20 juillet 2017 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aide à l'investissement à finalité régionale ;

25°la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

7667 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

2. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 novembre 2020

3. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. François Benoy, Rapporteur du projet de loi no. 7666

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, remplaçante de M. Marc Spautz

M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

M. Roland Engeldinger, MAEE, Secrétaire général adjoint

Mme Michèle Eisenbarth, MAEE, Directrice des Finances et des Ressources humaines

M. Christophe Schiltz, M. Manuel Tonnar, MAEE, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire

M. Marc Reinhardt, MAEE, Direction de l'Immigration

M. Vincent Sybertz, Directeur du Centre de rétention et du CHUK

M. Claude Nilles, MAEE, Office national de l'accueil (ONA)

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fred Keup, M. Marc Spautz

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. **7666** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021**

7667 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024**

Analyse des parties concernant le budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAE, Immigration et Asile, ONA, Coopération et Action humanitaire)

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Eisenbarth présente le projet du budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes, hormis les volets de la Coopération au développement et à l'action humaine, de l'Immigration et de l'Asile, ainsi que de l'ONA.

Les dépenses courantes augmenteront légèrement de l'ordre de 1,72%. Les dépenses générales baissent de 2,21%, ce qui est dû au fait que la Présidence de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) a pris fin. Par ailleurs, l'achat de visas et passeports blancs ne s'avère pas nécessaire, le Bureau de passeports disposant encore d'un stock suffisant. Quant aux ambassades et représentations consulaires à l'étranger, les frais pour

détachements augmentent de 2,59%. Les contributions internationales obligatoires augmentent de 5%. Différentes activités dans le cadre des relations économiques internationales, dont l'assistance technique, baissent de plus de 16%, le calcul se basant sur les dépenses effectives de l'année 2019. Le budget destiné au « nation branding » est également en baisse pour la même raison (-21%).

Les dépenses en capital du Ministère augmentent de plus de 60%. Ceci est dû aux efforts d'augmenter la sécurité des ambassades et représentations consulaires, notamment en Afrique. L'augmentation du budget pour la sécurité des ambassades et représentations consulaires s'élève à 72,95%. Les dépenses en capital du Ministère réalisées au Grand-Duché sont en baisse (-2,5%).

Discussion

M. Kartheiser demande de recevoir une liste des projets du « nation branding ». Il pose, en outre, des questions sur la réforme du statut financier et sur le réseau diplomatique. Mme Eisenbarth répond qu'elle transmettra la liste des projets aux membres de la Commission. Les travaux sur le cadre légal et le règlement financier sont en cours. L'idée est de les terminer pour la fin de cette période législative. Les premiers textes sont en train d'être rédigés. En ce qui concerne le réseau diplomatique, un nouvel ambassadeur sera déployé en Irlande. Actuellement, ce pays est représenté par l'ambassade à Londres, ce qui ne sera plus possible suite au « Brexit ». En 2021, l'Ambassadeur pour l'Irlande sera résident au Luxembourg. Une ambassade à Dublin s'ouvrira probablement en 2022. D'autres projets qui auraient pu être réalisés ont été reportés pour ne pas alourdir le budget pour 2021.

M. Wagner demande si le MAEE a connaissance de l'installation de nouvelles ambassades d'autres pays au Luxembourg. Mme Eisenbarth répond qu'elle se renseignera auprès du Service du Protocole du MAEE et qu'elle fera parvenir la réponse aux députés ultérieurement.

Direction de la Coopération au développement et à l'action humanitaire

Il est prévu de maintenir l'aide publique au développement (APD) au niveau d'un pourcent du RNB pour 2021, à savoir à environ 400 millions d'euros. Le chiffre exact n'est pas encore connu, vu qu'il dépend du développement du RNB d'ici la fin de l'année. L'APD est partagé entre différents Ministères, dont la Direction de la Coopération (325 millions d'euros) et le Ministère des Finances (45 millions d'euros). Les contributions au budget de l'UE se chiffrent à 24,5 millions d'euros. 10,5 millions d'euros sont attribués à d'autres Directions du MAEE. Le Ministère de la Santé contribue à hauteur de 260.000 euros, le Ministère de la Culture à hauteur de 242.000 euros et le Centre informatique de l'Etat à hauteur de 300.000 euros destinés à un projet de modernisation de la base de données. 70% de l'APD est destiné à la coopération bilatérale et 30% à l'aide multilatérale. Le bénéficiaire principal sera l'agence LUXDEV (95 millions d'euros). 16% de l'APD seront consacrés au soutien des ONG-D, soit 68 millions d'euros. Depuis 2018, ce montant s'accroît légèrement ; cette tendance est maintenue pour 2021. L'aide humanitaire se chiffre à 14% de l'APD. Cette ligne de crédit figurera au budget du Fonds du développement.

Direction de l'Immigration et de l'Asile

M. Reinhardt explique que le budget de la Direction de l'Immigration et de l'Asile comprend deux volets, à savoir le budget de l'Immigration et le budget du Centre de rétention respectivement du de la structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg (SHUK).

Le projet de budget pour 2021 est en ligne avec celui de 2020. Le projet pour l'archivage électronique et un nouveau marché pour le gardiennage sont deux éléments nécessitant une augmentation plus sensible des frais. Les retours restent le poste le plus important des dépenses de la Direction de l'Immigration (environ un tiers du budget). Par ailleurs, une partie du budget national est consacré aux projets cofinancés par l'Union européenne.

Répondant à une question de M. Kartheiser, M. Reinhardt présente quelques chiffres. Le budget de la Direction de l'Immigration se chiffre à 3 millions d'euros, les dépenses ayant un lien direct ou indirect avec les retours s'élèvent à 950.000 euros. Cet article budgétaire est non limitatif, l'estimation des coûts exacts dépendant beaucoup de la situation. La participation aux programmes de l'UE, dont l'AMIF, s'élève à 230.000 euros. En règle générale, l'UE finance les projets à 75%, de sorte que 25% sont financés par le budget national. En 2021, aucune commande de titres de séjours blancs ne sera nécessaire. Les frais pour interprètes dans le cadre de la procédure de demande de protection internationale s'élèvent à 440.000 euros. Les frais de route pour les missions et réunions à l'étranger, dont celles organisées dans le cadre de l'EASO et de Frontex, se chiffrent à 300.000 euros, dont une partie est remboursable. L'article destiné au gardiennage s'élève à 700.000 euros.

M. Sybertz informe que le budget du Centre de rétention et du SHUK s'alignent aux frais effectifs en 2019 et aux prévisions 2020. Les postes les plus importants sont ceux des frais de gardiennage et des frais médicaux. Les frais médicaux varient considérablement selon la situation, p. ex. dans le cas d'une hospitalisation prolongée ou de soins médicaux spéciaux. Le personnel des deux structures reste stable. Les dépenses en capital se chiffrent à 50.000 euros.

Il s'avère en réponse à une question de Mme Polfer que le Centre de rétention est actuellement arrivé à sa capacité maximale. Normalement, le Centre de rétention compte quatre unités, dont une réservée aux femmes et familles. Actuellement, une des unités a été transformée en unité de transit respectivement de Covid-19, de sorte que la capacité est réduite à 29 hommes et 2 unités à 14 lits pour femmes ou familles.

Office national de l'accueil (ONA)

Le projet de budget 2021 prévoit un total de 80 millions d'euros pour l'ONA. Avec une légère augmentation de 4%, le projet de budget est en ligne avec les années précédentes et avec les prévisions pluriannuelles. Les dépenses se divisent en quatre catégories principales :

- Les frais du personnel (+14%) ;
- Les frais d'immeubles : locations, entretien et mise en conformité (+10%) ;
- Les frais de gardiennage (+ 6%) ;
- Les frais d'encadrement des demandeurs de protection internationale (- 3%).

Le nombre de réfugiés était en baisse depuis mars et avril, mais connaît de nouveau une augmentation depuis peu. Un retour du budget au niveau de 2018 ou de 2019 aurait eu pour conséquence une baisse de 8% du budget global de l'ONA.

Discussion

Il s'avère en réponse à une question de M. Kartheiser que l'organisation Caritas dispose d'un stock d'environ 200 logements destinés entre autres aux demandeurs de protection internationale. L'ONA ne participe pas aux loyers ou garanties pour ces logements.

Mme Bernard pose plusieurs questions sur le personnel de l'ONA. En guise de réponse, il est précisé que des CDD s'étaient ajoutés il y a quelques années, mais que pas tous les contrats n'ont été prolongés. Un renforcement massif est nécessaire dans tous les domaines : administratif, ressources humaines, finances, éducateurs, assistants sociaux et autres. L'ONA n'est pas encore tout à fait au niveau du personnel nécessaire. Les gardiens doivent disposer d'une formation spéciale pour assurer un encadrement optimal. Le service « Lisco » a été repris de l'OLAI et est financé par le Ministère de la Famille.

M. Wagner demande d'avoir des détails sur les formations du personnel de gardiennage. Il s'avère que les formations sont assurées par les sociétés de gardiennage. M. Wagner propose de les organiser par l'ONA pour avoir un meilleur contrôle sur la qualité des formations.

2. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 novembre 2020

La liste des documents est adoptée.

3. Divers

Le Président de la Commission rappelle que le jeudi 19 novembre 2020 aura lieu une visioconférence interparlementaire sur la migration et l'asile. Les membres intéressés peuvent prendre contact avec le secrétariat. La visioconférence de la COSAC aura lieu les 30 décembre et 1^{er} novembre 2020.

Luxembourg, le 16 novembre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten